

Tous les participants à des activités de formation continue sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

PROCÉDURE POUR ATTESTATION DE FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS

Il est important de se créer un compte **avant** l'activité puisque le participant aura besoin de ce numéro pour remplir le formulaire de présence, évaluer l'activité et télécharger son attestation.

AVANT l'activité :

- vous devez vous créer un compte FMOQ : Création de compte gratuit FMOQ à partir l'adresse suivante : <https://auth.fmoq.org/inscription>.

Attention, pour les infirmie.r.es, svp merci de sélectionner les informations adéquates pour une création de compte approprié.

Créer votre compte FMOQ vous permet d'accéder aux services de la FMOQ offerts en ligne.
Déjà inscrit? [Identifiez-vous](#)

Type d'utilisateur Type de professionnel Matricule Informations Confirmation

Quel type de professionnel de la santé êtes-vous?

Je suis membre de l'OMQ

Je suis pharmacien

Je suis un autre type de professionnel de la santé

Je suis un professionnel de l'éducation

PRÉCÉDENT SUIVANT

- Suivre les instructions sur le site de la FMOQ.
- Le numéro à inscrire sur la feuille de présence est le numéro généré par le site lors de la création du compte pour les autres professionnels de la santé. (ex : pour les infirmières le numéro généré est un « I » suivi de leur numéro de licence, pour les pharmaciens le numéro généré commence par un P et S pour les autres professionnels).

Lors de l'activité :

L'évaluation des conférences devra obligatoirement être faite en ligne via le site : evaluation.fmoq.org ou avec le code QR (sur l'invitation) En inscrivant le numéro de l'activité que vous retrouverez sur l'invitation. Afin qu'une activité soit accréditée, il est nécessaire que cette activité soit évaluée.

Sur la feuille de présence, il est également très important de vous assurer que votre no de pratique (**no de compte à la FMOQ**) et votre nom soient lisibles. Veuillez cocher la case correspondant à votre profession. (MD)édecins (Omnipraticiens/Résidents en médecine familiale/Specialistes) - (I)nfimières - (S)Professionnels de la santé - (P) pharmaciens

Les professionnels qui ont un compte à la FMOQ, inscrivent le numéro de ce compte sur la feuille de présence ou lors de l'inscription ZOOM.

Il est noter que l'AMOLL ne transmet aucune attestation de présence. Les professionnels qui ont un numéro de compte à la FMOQ peuvent imprimer leur attestation via padpc.fmoq.org une fois que les crédits ont été accordés, c'est-à-dire lorsque les présences et la synthèse des évaluations ont été enregistrées auprès de la FMOQ. **Prévoir 2-3 semaines après la tenue de l'activité.**

Le seul moyen pour obtenir une attestation est de se créer un compte à la FMOQ puis d'aller imprimer leur attestation sur le padpc.fmoq.org

2024-03-28